

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

La stratégie nationale du renseignement

COORDINATION NATIONALE DU RENSEIGNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME

Juillet 2019



Le Renseignement recouvre l'ensemble des informations et faits révélés et analysés par le travail des services dans le but de prévenir les atteintes aux intérêts de la Nation, de protéger les personnes, les biens et les institutions et de défendre et promouvoir les intérêts de la France. C'est une politique publique qui met en œuvre des moyens et des outils de puissance publique et qui est à ce titre dûment encadrée et contrôlée. C'est également un instrument de souveraineté qui contribue à préserver l'autonomie de décision de l'Etat. La France ne peut se dispenser d'un appareil de renseignement à la hauteur de son indépendance, de son statut de membre permanent au Conseil de sécurité de l'ONU, de sa présence dans le monde, de son dynamisme économique et de son rayonnement politique et culturel.

La Stratégie Nationale du Renseignement (SNR), prévue par la loi du 18 décembre 2013, constitue la feuille de route du Renseignement. Elle a fait l'objet d'une première version en octobre 2014.

Elle s'adresse prioritairement aux services spécialisés de renseignement (DGSE, DGSI, DRM, DRSD, DNRED et TRACFIN) et aux services de renseignement mentionnés à l'article L.811-4 du code de la sécurité intérieure (notamment SCRT, DRPP, SNRP et SDAO). Elle concerne également l'ensemble des entités concourant à la politique publique du renseignement (services de police et de gendarmerie, armées, organes de contrôle et de soutien...), ainsi que toute personne ayant vocation à y contribuer ou à en bénéficier compte tenu de ses responsabilités.

Ainsi, cette actualisation de la SNR a été élaborée en lien étroit avec les différents ministères concernés, tuteurs ou donneurs d'ordre du Renseignement, ainsi qu'avec le cabinet du Premier ministre.

Cet exercice a permis d'identifier et de hiérarchiser les enjeux du Renseignement. Il a également eu pour vertu d'amener certains ministères à mieux se positionner dans leur rapport au Renseignement en identifiant son potentiel et à exprimer leurs besoins et leurs attentes.

La Stratégie a ensuite été partagée avec les services de Renseignement pour qu'ils confrontent ces orientations avec leurs propres capacités.

Le document issu de ces travaux décrit à la fois les enjeux prioritaires du Renseignement, les objectifs qui sont poursuivis et les adaptations qui doivent en découler en termes d'organisation. Il a fait l'objet d'un examen interministériel et d'une validation par le Président de la République en Conseil National du Renseignement. Il sera décliné dans le Plan National d'Orientation du Renseignement (PNOR) à l'occasion de sa prochaine révision.

Pierre de BOUSQUET

Coordonnateur national du renseignement
et de la lutte contre le terrorisme

1) LES ENJEUX PRIORITAIRES DU RENSEIGNEMENT

La réalisation des objectifs définis par la stratégie nationale de défense et de sécurité suppose que la France soit capable de connaître et d'anticiper les risques et les menaces qui pèsent sur ses enjeux vitaux, ses intérêts de puissance et sa sécurité. La fonction connaissance et anticipation revêt une importance particulière car une capacité d'appréciation autonome est une condition nécessaire à la prise de décisions libres et souveraines¹. S'ils demeurent aujourd'hui des priorités pérennes, le Renseignement a toutefois dû s'adapter aux formes les plus récentes de menace. Le travail conduit avec l'ensemble des ministères en termes d'évaluation des différentes menaces et risques, mais aussi d'opportunités a ainsi permis de distinguer quatre grandes priorités : a- la menace terroriste ; b- l'anticipation des crises et des risques de ruptures majeures ; c- la défense et la promotion de nos intérêts économiques et industriels ; d- la lutte contre les menaces transversales. L'ensemble de ces priorités a vocation à être décliné opérationnellement dans un nouveau plan national d'orientation du Renseignement (PNOR).

a) Les menaces terroristes

Le cœur de la doctrine française de lutte contre le terrorisme se situe dans la neutralisation préventive des menaces. A ce titre, le rôle du Renseignement et son articulation avec l'action judiciaire sont des enjeux essentiels. Dans ce cadre, le maintien depuis cinq ans de la menace terroriste à son niveau le plus élevé justifie que la lutte contre le terrorisme demeure la priorité du Renseignement.

Les succès militaires remportés au Levant mais aussi au Sahel n'ont pas fait disparaître le risque terroriste porté par les organisations jihadistes et tout particulièrement Daech et Al Qaeda. Les déclarations de ces organisations, l'exfiltration et le regroupement de combattants aguerris, le maintien de capacités financières importantes, la résilience des outils de propagande sur les réseaux sociaux, continuent de faire peser la menace terroriste au cœur de nos territoires, sur les intérêts français à l'étranger, chez nos partenaires et sur les théâtres extérieurs où la France est engagée. A cet égard, le Renseignement est indispensable à la défense de nos intérêts, à la réalisation des objectifs stratégiques et à la conduite de nos opérations militaires.

Sur notre territoire, au-delà de la menace « projetée », la menace « inspirée » se nourrit de la conjonction chez les individus les plus vulnérables de la radicalisation islamiste, renforcée par la caisse de résonance que constitue Internet, et d'antécédents favorisant le passage à l'acte : comportement violent, passé délinquant, troubles du comportement...

Cette persistance de la menace endogène nécessite une approche globale et d'anticipation, associant l'ensemble des services et des intervenants avec des points de grande vigilance comme la prison, certains quartiers, ou les secteurs d'activité particulièrement sensibles (transport, sécurité, associations culturelles, culturelles, sportives, à vocation humanitaire, etc...).

¹ Livre blanc sur la Défense et la Sécurité Nationale (2013)

Par ailleurs, si depuis la fin de la Guerre froide le « terrorisme des organisations » est devenu central, il convient cependant de rester vigilant à propos du « terrorisme d'Etat ». Certains pays en effet ont toujours la tentation de protéger des organisations terroristes et de les financer, voire d'utiliser leurs propres services de renseignement pour mener des attentats, notamment contre des opposants politiques.

Enfin, sur un tout autre plan, notre histoire a montré que la menace terroriste pouvait également constituer un aboutissement pour des individus et des mouvements extrémistes de tous bords. C'est encore plus vrai dans un monde marqué par des frustrations sociales, la banalisation de la violence et une diffusion facilitée des messages de haine. Au cours de ces dernières années, la France a ainsi démantelé plusieurs réseaux se réclamant de l'ultra-droite et se préparant à passer à l'action terroriste. D'autres mouvements extrémistes peuvent être tentés par l'action clandestine et violente, tout comme certains individus fragiles peuvent basculer, par une forme de contamination psychique, dans des dérives violentes.

b) L'anticipation des crises et des risques de ruptures majeures

C'est une des attentes fortes à l'égard du Renseignement et qui concerne aussi bien les crises de sécurité intérieure que celles qui affectent l'ordre international.

- **La préservation de nos acquis et connaissances stratégiques**

Le Renseignement doit permettre aux décideurs d'avoir une lecture plus avertie et plus lucide de l'ordre international et de ses bouleversements. A ce titre, il doit contribuer à anticiper les déstabilisations internationales de toute nature et doit également apporter aux décideurs politiques les éléments permettant de préserver nos acquis et nos connaissances dans tous les domaines estimés stratégiques.

L'anticipation des déstabilisations internationales

Dans un monde qui n'est plus structuré par les logiques monolithiques de blocs, mais par les évolutions propres à chaque pays, à leur histoire, à leur culture et aux influences multiples qu'ils subissent, les risques de crise internationale sont d'autant plus importants que le multilatéralisme est affaibli. Dans ce contexte, le Renseignement est un enjeu essentiel qui permet à l'autorité politique de cadrer, d'orienter et d'adapter son action internationale, mais aussi d'anticiper la dégradation de certaines situations.

Cela concerne tous les grands risques de crise internationale : les crises politiques non seulement dans les zones où se situent nos territoires ultramarins ; mais également sur les théâtres où nous sommes engagés ; les crises économiques ; les crises sociales et leurs conséquences ; les bouleversements engendrés par les dérèglements climatiques.

Parmi les situations particulièrement préoccupantes, la lutte contre les réseaux d'immigration illégale, par nature transnationale et transfrontalière, appelle une attention soutenue des services de Renseignement.

Sur ces différentes thématiques, le Renseignement complète par les moyens qui lui sont propres l'éclairage qui relève de la compétence de notre réseau diplomatique.

Au-delà de l'anticipation des crises, le Renseignement doit s'appliquer à recueillir les éléments permettant de préserver nos acquis et de développer nos connaissances dans les domaines stratégiques.

C'est le cas dans le domaine militaire où, même si la France n'est pas confrontée à une menace étatique directe et explicite, nos engagements internationaux, la résurgence de politiques de puissance militaire de la part de nombreux Etats et l'émergence de menaces « hybrides » imposent que nous entretenions une capacité autonome d'évaluation des arsenaux et capacités des autres Etats.

Les services de renseignement opèrent également à des fins de protection des informations détenues dans les domaines stratégiques (politique, économique, scientifique et technologique : Cf. partie 1.c). Il peut en aller de même pour la protection de nos données médicales ou celle de l'exception culturelle française et de la francophonie, voire pour certains grands dossiers sportifs dont les conséquences, en termes d'image et économiques, ont un impact de plus en plus lourd qui nécessite d'être anticipé.

- **Les subversions violentes**

La montée en puissance des mouvements et réseaux à caractère subversif constitue un facteur de crise d'autant plus préoccupant qu'ils visent directement à affaiblir voire à ruiner les fondements de notre démocratie et les institutions républicaines par la violence insurrectionnelle.

Cela se traduit par des actions violentes contre les personnes ou contre les biens (black blocs, pénétration dans les enceintes protégées, sabotage...), mais aussi par la captation des revendications traditionnelles que ces mouvements s'emploient à infiltrer afin de les radicaliser.

La radicalisation de ces modes d'action appelle à une vigilance accrue des services de Renseignement dans leur fonction d'anticipation et de défense de l'Etat pour prévenir les violences de toute nature et la déstabilisation de nos institutions.

- **Les crises d'ordre public**

L'anticipation, l'analyse et le suivi des mouvements sociaux et crises de société par les services de Renseignement constituent une priorité à double titre. En premier lieu, parce qu'il est essentiel pour conduire la politique de l'Etat de connaître les mouvements qui agitent notre vie sociale et *a fortiori* les courants qui traversent notre société. De ce point de vue, la connaissance de la vie locale et le lien à entretenir avec ses acteurs (élus, relais associatifs, médias...) sont des enjeux importants pour les services de renseignement compétents.

En second lieu, les mouvements sociaux et les crises de société trouvant une traduction particulière dans les expressions de voie publique, il convient de les anticiper afin, à la fois de garantir la liberté de manifestation et de prévenir les violences qui peuvent accompagner certaines revendications.

Anticiper les dérives violentes s'applique également à certaines manifestations festives ou sportives, voire aux affirmations de vie en société qui peuvent exacerber les tensions au sein du corps social (revendications d'ordre communautaire, religieux, éthique...).

c) La défense et la promotion de notre Économie

Le premier objectif de notre politique de sécurité économique est de détecter et de neutraliser le plus amont possible toute menace sérieuse, potentielle ou avérée, systémique ou ponctuelle, susceptible d'affecter les intérêts économiques, industriels et scientifiques de la Nation, en particulier les actifs stratégiques. Le Renseignement doit ainsi contribuer à la détection de ces menaces afin de limiter les risques de déstabilisation, d'affaiblissement ou de captation de nos actifs stratégiques dans la compétition internationale.

Le second volet de cette politique est la promotion de nos intérêts économiques. Cela se décline en trois finalités :

- identifier les actions susceptibles de contribuer à cette promotion ;
- appuyer les services de l'Etat chargés de la mise en œuvre de ces actions ;
- contribuer à la diffusion après des acteurs économiques des informations stratégiques utiles à leur développement international.

Le Renseignement doit contribuer à l'acquisition des connaissances de nature à répondre à ces trois finalités.

Dans le même temps, deux questions spécifiques retiennent l'attention des services de Renseignement :

La lutte contre les fraudes

La lutte contre les fraudes financières, fiscales, sociales ou à la propriété intellectuelle est un enjeu majeur. Le coût financier de celles-ci peut mettre en péril l'équilibre des comptes publics et de ce fait la qualité des services publics.

Leur coût politique ne peut non plus être négligé, les fraudeurs portant atteinte au contrat social. Le Renseignement doit aider à identifier les mécanismes, les structures et les entités se livrant à cette prédation économique et sociale ou créant des distorsions anormales de concurrence.

L'instrumentalisation des champs normatifs ou contentieux

L'édiction, par des Etats ou des entités non-étatiques, de normes y compris à portée extraterritoriale, peut s'accompagner d'actions d'influence agressives dans les instances de production des normes.

On assiste par ailleurs à un développement des enquêtes d'autorités judiciaires étrangères à l'encontre des entreprises françaises commerçant à l'international sur la base de lois offensives à portée extraterritoriale. Ces procédures contentieuses ont fréquemment pour effet – recherché ou non – de contraindre les entreprises visées à transférer des actifs essentiels à leur prospérité (informations confidentielles relatives aux dirigeants, clients et fournisseurs, informations financières, brevets et savoir-faire technologiques...), ou à se retirer de certains marchés.

A ce titre, le Renseignement doit contribuer à identifier, dénoncer, voire entraver les actions malveillantes et les actions d'influence faussant l'environnement juridique et normatif des acteurs économiques.

d) La lutte contre les menaces transversales

Domaine d'intérêt primordial pour le Renseignement, les menaces transversales évoluent dans leur forme et se diversifient.

- **La menace cyber**

En matière cyber, la menace, qu'elle soit étatique, provenant d'entreprises privées ou d'organisations criminelles, a fortement évolué. Elle est de plusieurs natures : vol de données, sabotage au préjudice des entreprises comme des administrations, pénétration aux fins d'espionnage, chantage en vue d'obtenir une rançon... Il convient de souligner que certaines de ces opérations de prédation relèvent désormais d'une nouvelle forme de cybercriminalité organisée. Aussi, l'acuité de la menace et les risques encourus sont tels qu'il est essentiel, au-delà des dispositifs de sécurité dont nous sommes dotés, que les services de Renseignement contribuent à leur recherche et à leur anticipation dans leurs champs respectifs de compétence.

Qui plus est, le développement de l'Internet des objets et des communications spatiales, ainsi que l'évolution des *maliciels* aux effets de plus en plus destructeurs nécessitent une adaptation constante des capacités des services et une meilleure diffusion du Renseignement vers les entités chargées de la protection et de l'entrave.

Enfin, par le biais d'Internet et des réseaux sociaux, l'espace cyber est un vecteur de diffusion des messages haineux et de manipulation de l'information qui mérite un suivi du Renseignement, notamment en termes de lutte contre la cybercriminalité, pour identifier les messages ou les campagnes les amplifiant, en attribuer l'origine et faciliter leur entrave administrative et judiciaire.

- **Les ingérences et l'espionnage**

L'ingérence et l'espionnage auxquels se livrent plusieurs puissances étrangères de manière décomplexée entraînent des préjudices majeurs pour nos intérêts (politiques, stratégiques, scientifiques...), notre souveraineté et ceux de nos partenaires européens. Compte tenu de sa politique volontariste et attractive de recherche et de développement, comme d'une insuffisante culture de la sécurité dans les milieux concernés, la France constitue une cible privilégiée pour des puissances ou des structures étrangères qui cherchent à s'approprier nos savoir-faire et nos résultats.

Parmi les formes préoccupantes d'ingérences, notons l'acuité et la sophistication des actions de manipulation de l'information, tout particulièrement celles orchestrées par des puissances étrangères hostiles à nos intérêts.

Le Renseignement dans ces domaines a pour but d'identifier les entités et services agressifs à notre encontre ainsi que leurs cibles, et de décrire leurs buts et leurs méthodes. Il doit également permettre d'en évaluer les conséquences pour notre souveraineté et nos intérêts, afin d'éclairer la décision politique de réponse à ces agissements hostiles.

- **La criminalité organisée**

Suivant une logique de prédation et de pouvoir, la criminalité organisée tend à substituer son ordre crapuleux à la souveraineté des Etats par l'intimidation, la violence et la corruption, au mépris de la vie et de la dignité humaines ainsi que des droits et des libertés fondamentales.

Elle cause des dommages parfois irréversibles - et souvent peu visibles - à la cohésion nationale, à la santé publique, à l'environnement et à la biodiversité, à l'éducation, à la sécurité économique et sociale, à la maîtrise des flux migratoires ainsi qu'aux finances publiques.

Si la criminalité organisée répond d'abord à des intérêts privés, elle peut peser sur les relations internationales, exercer une influence sur des gouvernements, des parlements ou des autorités judiciaires, policières ou militaires, et dans certains cas prendre le contrôle d'Etats ou parties d'Etat. Enfin, certaines organisations criminelles sont devenues de vraies puissances en capacité de concurrencer les Etats.

Cette criminalité facilite le terrorisme, y compris en Europe, en affaiblissant le niveau de contrôle sécuritaire de certaines zones géographiques et en fournissant des moyens de financement ou d'approvisionnement en armes, faux documents et matériels.

Les profits dégagés conduisent à la mise en place de circuits de blanchiment transnationaux et potentiellement sophistiqués, qui participent de la dérégulation financière et de la fraude fiscale et sociale, contribuent au détournement des richesses et à l'affaiblissement des finances publiques ainsi que des mécanismes de solidarité nationale.

Les services de Renseignement contribuent à l'identification des entités, des acteurs et des flux alimentant cette criminalité organisée.

- **La prolifération des armements**

La prolifération des armes, tout particulièrement celle des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, constitue un facteur de déstabilisation internationale majeur et la France, membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, se doit de prendre toute sa part dans son contrôle. Le Renseignement permet de déterminer la volonté politique d'un Etat de se doter de ce type de programmes d'armement ainsi que la doctrine associée, de caractériser la menace et, si cette dernière contrevient à des engagements internationaux ou à nos intérêts, de la contrer. Il participe également à l'éclairage et à l'anticipation des enjeux géopolitiques régionaux.

Dans le cadre du respect et de l'application des traités et régimes de contrôle internationaux et de la mise en œuvre des sanctions internationales, ainsi que dans le cadre de la réglementation nationale, le Renseignement s'attache également à détecter et à caractériser les réseaux d'acquisition et les flux proliférant de biens à double usage dans le but de les entraver. Le Renseignement de contre-prolifération permet également de détecter et d'entraver les captations de connaissances sensibles permettant d'aider le développement de programmes proliférants.

2) LES MISSIONS DU RENSEIGNEMENT

Au cours des dix dernières années, le Renseignement a été doté de compétences et de moyens qui ont permis de le conforter dans ses missions. En même temps que le Renseignement bénéficiait de ce nouveau cadre, les prérogatives et les capacités des instances (parlementaires, administratives ou juridictionnelles) contrôlant son activité ont été renforcées : création de la délégation parlementaire au renseignement (DPR), de la commission de vérification des fonds spéciaux (CVFS), de l'inspection des services de renseignement (ISR), de la commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR) ou d'une formation spécialisée au sein de la section contentieux du Conseil d'Etat. Grâce à cet environnement encadré, les services de renseignement exercent leurs missions avec la confiance éclairée des autorités et de nos concitoyens, tout en assurant la protection, notamment juridique, de leurs agents.

a) L'aide à la décision

Mission traditionnelle du Renseignement, l'aide à la décision vise à apporter aux hautes autorités de l'État, une information fiable sur leurs priorités et enjeux stratégiques en vue de faciliter la conduite de la politique nationale.

Elle répond à des besoins essentiels formulés par les « donneurs d'ordre » ou les « bénéficiaires » et s'inscrit dans un processus de recherche ou de veille continûment mis en œuvre par les services, dans leurs domaines d'intervention respectifs. Les services en effet ne sont que des outils qui, pour donner leur pleine efficacité, doivent être orientés par les autorités politiques de l'État qu'ils servent.

La production des services fait l'objet d'un effort permanent pour consolider leur fonction d'analyse et fixer les principes à respecter afin de garantir le meilleur niveau de qualité à leur production. A cette fin, la CNRLT a élaboré, en lien avec les services spécialisés de renseignement, un corpus doctrinal classifié qui permet d'harmoniser les pratiques.

b) L'entrave

L'entrave représente la capacité à prévenir la concrétisation d'une menace et à y mettre fin. Elle peut être de plusieurs natures : judiciaire, militaire, politique, diplomatique ou administrative.

La mission d'entrave est consubstantielle au Renseignement, soit parce qu'elle est exercée directement par les services qui en ont la capacité, soit parce qu'elle s'appuie sur les éléments recueillis par le Renseignement.

L'entrave concerne plusieurs enjeux du Renseignement, principalement la lutte contre le terrorisme, et les mesures mises en œuvre à ce titre, qu'elles soient de nature administrative ou judiciaire, ont permis d'enregistrer des résultats significatifs dans la prévention des attentats et la poursuite de leurs auteurs. Elle permet également de contrer d'autres menaces : prolifération, espionnage industriel et scientifique, chantage cyber, corruption, subversion, etc...

L'entrave peut également revêtir, en dehors du territoire national et dans le respect du droit des conflits armés et du droit international humanitaire, l'aspect d'une opération militaire destinée à neutraliser, repousser ou contenir la menace.

L'entrave oblige à concilier des intérêts parfois contradictoires, comme la nécessité d'alimenter une procédure administrative ou judiciaire et l'impératif de protection du secret de la défense nationale ou des sources des services. Cette conciliation est un impératif qu'il nous faut prendre en compte de manière proactive sous le regard des autorités et structures de contrôle compétentes.

c) La promotion de nos intérêts

Le Renseignement, outil de défense de nos intérêts et d'acquisition de connaissances dans les domaines stratégiques, est également un outil de promotion de nos intérêts (politiques, économiques, scientifiques, militaires, culturels, etc...).

Il s'agit ici, non seulement de développer, en appui de notre diplomatie, des actions d'influence en direction des structures d'intérêts pour notre pays, mais de capter et d'analyser les données nécessaires à la réalisation de nos objectifs et à la protection de nos intérêts.

Cette compétence est prise en compte dans la rédaction de la loi Renseignement de 2015, qui évoque la possibilité pour les services spécialisés de recueillir des renseignements « relatifs à la défense et à la promotion des intérêts fondamentaux », s'agissant notamment « des intérêts économiques, industriels et scientifiques majeurs de la France ».

* *
*

QUELLES PERSPECTIVES POUR LE RENSEIGNEMENT ?

Le Renseignement a fait l'objet de réformes profondes depuis dix ans : renforcement des instances de coordination et de contrôle ; légalisation des techniques de Renseignement dans les lois de 2015 ; réinvestissement du Renseignement territorial ; pilotage opérationnel de la lutte contre le terrorisme sur le territoire national par la DGSI. Cette nouvelle organisation contribue aujourd'hui à l'équilibre recherché entre les garanties de protection des libertés publiques et la nécessité de conférer aux services de renseignement des moyens à la hauteur des menaces auxquelles nous sommes confrontés. Il n'est donc sans doute pas opportun de bouleverser l'économie générale de cet écosystème. En revanche, il est essentiel de mener à leur terme les évolutions en cours et de tirer toutes les conclusions des nouveaux défis auxquels le Renseignement doit faire face.

- *Le maintien d'une priorité forte de protection de la population.*

Parce qu'il nous menace au cœur de nos territoires, le terrorisme demeure, comme le souligne le Plan d'action contre le terrorisme (PACT) de juillet 2018, la première priorité des services de renseignement. Notre dispositif devra plus que jamais s'adapter en temps réel à cette menace durable et évolutive.

- *L'exigence de professionnalisation et de formation.*

La diversification des enjeux du Renseignement, la technicité de certains domaines et le poids grandissant des nouvelles technologies nécessitent un effort d'adaptation et des investissements permanents des services.

La prise en compte de sujets techniques complexes (mécanismes économiques, contraintes juridiques, circuits financiers, évolutions technologiques et scientifiques...) impose par ailleurs d'adapter en permanence le recrutement et les formations pour garantir la compréhension des enjeux, la pertinence de l'orientation des capteurs et la qualité de l'analyse dans la production des services.

- *Les nouveaux enjeux de la coordination : partage, mutualisation, intégration*

Des progrès considérables ont été réalisés en termes de décloisonnement entre les services de Renseignement. Le partage de l'information et l'échange tendent à devenir la norme, allant même jusqu'à l'intégration complète dans les domaines les plus sensibles comme la lutte contre le terrorisme.

Les défis technologiques constituent également une priorité pour la communauté du Renseignement. Au-delà de la poursuite indispensable des mutualisations, trois enjeux sont majeurs pour les années à venir :

- o la diffusion de l'expertise entre les services pour permettre à chacun de s'appropriier les nouveaux outils ;
- o la valorisation des données, de plus en plus volumineuses et hétérogènes ;
- o la conception de nouveaux outils en anticipant les évolutions technologiques et en s'appuyant sur une culture de l'innovation en lien avec la Recherche et l'industrie.

- *L'importance de la communication et de l'ouverture*

Comme en témoigne cette stratégie nationale, le Renseignement poursuivra ses efforts de communication à l'égard de ses partenaires et de ses bénéficiaires comme de l'opinion publique, dans le strict respect des règles de protection du secret de la défense nationale. L'objectif est de faire comprendre les enjeux et les risques auxquels nous sommes confrontés et de favoriser l'émergence d'une culture du Renseignement portée par chacun.

Dans le même esprit, le Renseignement continuera de s'ouvrir sur l'extérieur, notamment vers les milieux de la Recherche, de l'Université ou des *think tanks*.... Ils constituent en effet des maillons essentiels pour la compréhension des crises et des grands enjeux.

- *Le maintien d'un haut niveau de coopération avec nos partenaires*

Les coopérations internationales, au premier rang desquelles celles impliquant nos partenaires européens, représentent un maillon essentiel de l'efficacité de notre dispositif de Renseignement. Elles constituent une source de renseignement, un moyen d'enrayer des menaces majeures, mais aussi une opportunité de capacités supplémentaires indispensables aux missions du Renseignement.

Conscient de l'intérêt opérationnel de ces coopérations, le Renseignement s'attache à présenter un front uni et une coordination renforcée pour garantir la cohérence et la protection de nos actions, ainsi que leur bonne complémentarité.

- *Une meilleure interaction entre le Renseignement et ses bénéficiaires.*

Le Renseignement est une politique publique encadrée et contrôlée qui a besoin sans cesse d'être orientée. Il est donc nécessaire de renforcer les interactions entre le Renseignement, ses donneurs d'ordre et les bénéficiaires légitimes de ses productions.

A cet effet, la CNRLT poursuivra son travail de sensibilisation et d'identification des besoins auprès des principaux donneurs d'ordre et bénéficiaires de la politique publique du Renseignement.

- *Le développement des mobilités interservices.*

Le développement des mobilités interservices doit répondre à un triple objectif :

- opérationnel : elles doivent permettre d'améliorer les compétences des agents par l'échanges d'expertises ;
- culturel : elles constituent une réponse pertinente aux exigences de rapprochement des services du fait de l'acculturation qu'elle implique ;
- managérial : elles contribuent à l'amélioration de l'attractivité avec la création de parcours professionnels qualifiants.

Les services de renseignement sont donc encouragés à renforcer ces mobilités interservices en se fixant des objectifs ambitieux d'échanges de leurs meilleurs potentiels.

Ce n'est qu'au prix de ces progrès et de cette discipline, dans l'exigence et le respect des valeurs démocratiques, que le Renseignement continuera de répondre aux enjeux prioritaires de protection, de défense et de promotion de nos intérêts fondamentaux et de notre souveraineté tels qu'ils sont présentés dans cette Stratégie Nationale du Renseignement.